

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 3 juin 2019, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise la construction d'un garage privé isolé de 89,19 mètres carrés contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la superficie maximale d'un garage privé isolé est de 56 mètres carrés.

La demande vise également la hauteur du garage privé isolé de 4,37 mètres au lieu des 4,0 mètres autorisés au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 1267, Route de Saint-Germain

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 8^e jour de mai 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 15 mai 2019 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 8 mai 2019.

Signé à Saint-Pascal, ce 8^e jour de mai 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA